

FORMATION DEVENIR MÉDIATEUR

APPRENEZ LES TECHNIQUES DE MEDIATION

FORMATION INTER 2022 VISIO

Pour s'inscrire, remplissez le **bulletin d'inscription ci-dessous** et cochez ci-contre la session qui vous convient. Pensez à conserver une copie de ce document avant de nous l'envoyer.

À retourner avec le règlement : Institut Armédis®
12-14, Rond P. des Champs Elysées - 75008 PARIS
Tél : 09 74 77 27 10 / Fax : 09 74 77 27 11
contact@armedis.com - www.armedis.com

Responsable de l'inscription : ☐ Mlle. ☐ Mme. ☐ M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Société :

Siret : Code APE :

RCS :

N° TVA intra com :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Email professionnel :

Email personnel :

Participant (si différent) : ☐ Mlle. ☐ Mme. ☐ M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Email professionnel :

Email personnel :

Adresse de facturation (si différent) : ☐ Mlle. ☐ Mme. ☐ M.

Nom :

Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Email professionnel :

Dans le cadre du séminaire, un trombinoscope ainsi qu'une liste de coordonnées des participants sont envoyés à l'ensemble des stagiaires d'une même session. Je n'autorise pas, en cochant cette case ☐ l'Institut Armédis® à diffuser les coordonnées et la photographie du stagiaire aux participants côtoyés. Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Date :

Signature :

SESSION B (J3-J4) : Les techniques avancées du médiateur

OBJECTIFS :

- Identifier, lister et hiérarchiser les causes profondes du litige.
- Amener les parties à trouver le problème et débloquer la situation.
- Retrouvez la pédagogie de la session B au dos de ce document.

DURÉE :

- Deux jours, soit 15 heures de formation.

PUBLIC :

- Stagiaires Armédis® ayant suivi l'intégralité de la Session A du séminaire « Devenir Médiateur »

HORAIRE :

- 9 h – 18 h

DATE : Choisissez une session parmi ces dates

- ☐ Mardi 8 et Mercredi 9 Février 2022
- ☐ Mardi 22 et Mercredi 23 Mars 2022
- ☐
- ☐

LIEU :

Formation dispensée en visioconférence.

COÛT :

1 210,00 € HT* soit 1 452,00 € TTC

- * Le coût de 1 210,00 € HT se décompose ainsi :
- 1 210,00 € HT concernant les frais pédagogiques,
dont le prix restera inchangé pour l'année 2022

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DÉLIVRÉS :

Une convention de formation et une facture vous sont délivrées dès réception de ce bulletin d'inscription et du règlement. Une attestation de présence vous sera envoyée par courrier après la session (sous réserve de conformité avec les conditions générales de vente figurants au verso de ce document et d'avoir suivi l'intégralité des heures de formation pour cette session).

PÉDAGOGIE : JOUR 1 / SESSION B

- Explication de la phase 2 de médiation
- Analyse de la situation conflictuelle et comment poser et analyser un problème dans un dossier
- Exploration des causes du litige
- Comment gérer le profil psychologique des personnes (ceci commence à être abordé dès la première session)
- Gestion des émotions et du stress par le médiateur
- Gestion du stress pendant la médiation
- Techniques du questionnement
- Technique des reformulations spécifiques en médiation
- Exercices d'entraînement
- Deuxième exercice de cas de médiation (en sous-groupes)

PÉDAGOGIE : JOUR 2 / SESSION B

- Complément des outils à utiliser en phase 2
- Comment faire passer les parties d'une situation de position à une situation d'intérêt (mise en évidence des risques)
- Questions réponses de la part des participants
- Étude de la deuxième étape de la médiation
- L'opportunité des entretiens individuels
- Exercices pratiques
- Cas pratiques
- Analyse par le formateur

SUPPORTS

- Un manuel de formation (classeur composé d'onglets) remis lors de la Session A au participant, qui explique la médiation étape par étape. **Il est impératif que les participants reviennent avec leur manuel personnalisé**
- Les exercices sont enregistrés sous format numérique et mis en ligne via un espace privé sur notre site internet
- Jeux de rôle
- Exercices, cas pratiques et études de cas
- Des fiches complémentaires sont remises

Entre chaque session, il est demandé aux stagiaires :

- De procéder à des lectures d'ouvrages, de réaliser des études de cas simples
- de faire un travail de synthèse en fonction de leur choix de médiation envisagée

OBJECTIFS

La Session B : Les techniques avancées du médiateur est le deuxième tiers du séminaire complet « Devenir Médiateur ».

À l'issue de ces deux jours, vous serez capable :

- D'identifier, lister et hiérarchiser les causes du litige
- D'amener les parties à trouver la ou les solution(s).

Vous pourrez alors accéder au dernier tiers du séminaire « Devenir Médiateur », la **Session C : Les pratiques avancées du médiateur...**

Conditions générales de vente (Extraits) (l'intégralité du texte est disponible sur notre site internet www.armedis.com) :

3 - Modalités d'inscription : pour pouvoir participer à une formation Armédis®, le participant doit pouvoir répondre à des pré-requis spécifiques portant sur des conditions de diplômes, de profession et d'expérience. Avant de s'inscrire un participant, le client prendra la peine de vérifier que la personne à inscrire répond aux critères.

Modalités d'inscription au séminaire « Devenir Médiateur » :
Professions acceptées d'office aux formations « Devenir Médiateur » : certaines professions réglementées peuvent s'inscrire directement en Session A de notre Séminaire « Devenir Médiateur ». Il s'agit des avocats, notaires, huissiers de justice, experts judiciaires, experts-comptables, commissaires aux comptes, géomètres-experts.

Admission sur dossier de candidature : toute personne en dehors des professions réglementées énoncées ci-dessus, désirant participer au séminaire doit obligatoirement et dans un premier temps nous faire parvenir un CV détaillé et si les conditions requises nous paraissent suffisantes, il est envoyé un dossier de candidature que chaque demandeur doit remplir de sa main. Dans le cas contraire, la personne est informée par écrit qu'elle ne répond pas aux critères exigés. Après examen du dossier de candidature et si la personne est retenue, un courrier de confirmation lui sera adressé avec les formulaires d'inscription au séminaire.

4 - Prix et conditions de paiement : le règlement doit obligatoirement être effectué avant la formation. Pénalités pour retard de paiement, 1.5 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues. L'inscription n'est définitive qu'à réception du paiement.

Les organismes soumis au code des marchés publics recevront la facture à l'issue de la formation. Celle-ci devra être acquittée dans les 30 jours. Le montant des formations ARMEDIS comprend les frais pédagogiques, la location de la salle, le déjeuner et les pauses (si ces derniers sont prévus dans la convention). Le règlement peut être effectué par chèque à l'ordre d'Armédis SARL, ou par virement bancaire BPBFC Nevers, libellé au nom d'Armédis SARL, compte n° 10807 00449 35021461856 31.

Prise en charge formation : il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre stage auprès de votre organisme de fonds formation (OPCA, AGEFOS...), de faire une demande de prise en charge avant la formation et de l'indiquer explicitement dans le bloc « adresse de facturation » du bulletin d'inscription. Si votre dossier de prise en charge ne nous est parvenu le 1^{er} jour de la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût du stage. Les frais de transport et d'hébergement ne sont pas pris en charge par l'Institut Armédis®. Une liste d'hôtels proche du lieu de séminaire est cependant communiqué aux participants. À charge pour eux d'effectuer leur réservation.

5 - Inscription : Pour inscrire un participant, le client doit retourner à l'Institut Armédis® le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du règlement.

6 - Confirmation d'inscription : toute inscription reçue par l'Institut Armédis® est confirmée par un accusé de réception qui prend la forme d'une facture convention simplifiée de formation en double exemplaire.

PLUS DE 2000 MÉDIATEURS
FORMÉS EN FRANCE

12-14 Rond Point des Champs Élysées - 75 008 PARIS - Tél : 09 74 77 27 10 - Fax : 09 74 77 27 11

Email : contact@armedis.com - Site : www.armedis.com - Armédis : Tous droits réservés : Utilisation et reproduction même partielles interdites
SARL au capital de 20 000 euros - N° SIRET : 421 819 236 00017 - APE : 7022Z

Organisme de formation enregistré sous le n° 11 75 31546 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France